

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°92-14 du 29 Janvier 1992

portant nomination de Responsables
dans certains Ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 fixant la composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- SUR Proposition des Ministres concernés ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 Janvier 1992 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après au niveau des Ministères suivants :

MINISTERE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

- | | |
|---|--------------------------------------|
| - Directeur Adjoint de Cabinet | : Monsieur Hospice NOUDEHOU |
| - Conseiller Technique à l'Information | : Monsieur Ladislas Prosper GBAGUIDI |
| - Directeur de la Presse Ecrite | : Monsieur Noël ALLAGBADA |
| - Directrice de la Presse Audiovisuelle | : Madame Michèle BADAROU |

.../...

- Directrice du Centre de Documentation des Services de l'Information : Madame Gisèle PARAISSO
- Directeur de la Promotion Artistique et Culturelle : Monsieur Antoine DADELE
- Directrice du Patrimoine Culturel : Madame Denise SOSSOUHOUNTO
- Directeur de l'Alphabétisation : Monsieur Henri HESSOU
- Directeur du Bureau Béninois du Droit d'Auteur : Monsieur Didier FALADE.

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME

ADMINISTRATIVE

- Directrice du Personnel de l'Etat : Madame AGUENOU née Gisèle Eléonore HOUSSOU
- Directeur de la Réforme, de l'Organisation et des Méthodes : Monsieur Félicien Innocent ACCROMBESSY.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 29 Janvier 1992

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

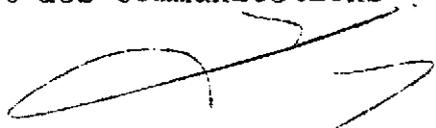
Nicéphore SOGLO

Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,

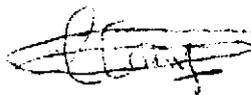

Désiré VIEYRA

Le Ministre de la Culture
et des Communications



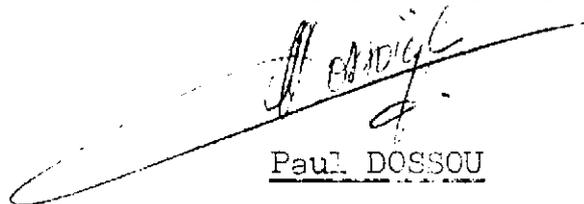
Paulin HOUNTONDJI

Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative,



Antoine Alabi GBEGAN

Le Ministre des Finances



Paul DOSSOU

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 ME/SGPR 2 AUTRES MINISTERES 20 MCC 2
MFRA 2 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 UNB-FASJEP-ENA 3 IGE 2 DCCT 1 GCONB 1
JORB 1 BN-DAN 2 INTERESSES 1 .-